



24/02/2025

Déclinaison régionale du Plan National d'Actions Rôle des genêts en Provence-Alpes- Côte d'Azur

Bilan 2024


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Agir pour
la biodiversité



Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité.

Les domaines d'intervention de la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur sont :

- La connaissance, l'expertise et la recherche ;
- La protection, la conservation et la défense de la nature ;
- La gestion d'espaces naturels et la reconquête ;
- L'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation.

L'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes actions qui leur seraient favorables.

Nom du représentant légal de l'association

Irène LASTERE, Présidente de la délégation

Direction de l'association

Amine FLITTI, codirecteur

Magali GOLIARD, codirectrice

Coordonnées du siège social

LPO PACA

9 rue de Provence

83400 HYERES

04.94.12.79.52 - paca@lpo.fr - paca.lpo.fr

SIRET : 350 323 101 00203

Code APE : 9499Z

Rédaction / Suivi du projet

Aurélie TORRES

Cartographie / illustration

Aurélie TORRES

Relecture

François JEANNE

Date

24 février 2025

Mots-clés

Plan National d'Actions, Rôle des genêts, Provence-Alpes-Côte d'Azur, conservation, MAEC.

Résumé

La population française du Rôle des genêts (*Crex crex*) a connu une forte diminution depuis les années 1975, chutant de 2400 individus à moins de 100 mâles chanteurs depuis 2022. L'espèce, classée en danger à l'échelle nationale, bénéficie d'un Plan National d'Action. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la déclinaison régionale du PNA Rôle des genêts est animée depuis 2021 par la LPO PACA avec le soutien financier de la DREAL PACA.

Ce bilan présente les différentes actions réalisées dans le cadre du PNA Rôle des genêts au cours de l'année 2024.

Citation recommandée

LPO PACA (2025). *Déclinaison régionale du Plan National d'Actions Rôle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Bilan 2024*. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 34 pages.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier :

- La DREAL PACA qui a soutenu la LPO PACA et permis la réalisation des actions en faveur du Rôle des genêts ;
- Les partenaires régionaux du PNA : Parc National des Écrins, Parc National du Mercantour, Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, Parc Naturel Régional du Queyras, Parc Naturel Régional du Verdon, Réserve Naturelle Régionale des Partias, Office Français pour la Biodiversité (OFB), Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Communauté de communes Alpes d'Azur, Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP), Syndicat mixte des Monges, Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA), commune de La Grave, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Tous les observateurs bénévoles ayant participé à l'enquête participative et/ou au camp de prospection Seyne (04) et Beuil/Péone (06) : Fabio ANGHINOLFI, Nans BAÏSSET, Lucas BENAICHE, Anneliese BENOIT, Ariane BERNARD-LAURENT, Victoire BOURHIS, Cédric CABRERA, Marc CORAIL, Philippe CREULY, Ophélie CUSSAC, Anne DAVERIO, Théo DOLEAN, Cécile DUBOIS, Cyprien FIXOT, Nicolas FUENTO, Stéphane GARNIER, Maud GASPICH, Rudy GNAGNI, Pierre-Antoine GRAPELOUP, Jules GUILBERTEAU, Elsa HUET-ALEGRE, Romain JANIN, Thierry JOUBERT, Guillaume LAIGLE, Aurélien LEVY, Loïc MAINGUY, Nicolas MARTINEZ, Kevin PEACOCK, Stéphane PLESSIS, Jean-Baptiste PORTIER, Téo RIBEIRO-VIEIRA, Grégoire RIPOLL, Morgane TETU, Alexandre VAN DER YEUGHT, Romane VAUTRIN, Thibault VEYRET, Pierre ZIMBERLIN ;
- Tous les observateurs bénévoles ayant mis à disposition leurs données sur la base de données en ligne de la LPO « Faune PACA » www.faune-paca.org.

Photos de couverture

Rôle des genêts sur une parcelle agricole à Seyne (04) © Aurélien LÉVY

Liste des tableaux

Tableau I. Objectifs du PNA Rôle des genêts 2024-2033. Source : Hercé et <i>al.</i> , 2024.....	13
---	----

Liste des figures

Figure 1. Évolution du nombre de mâles chanteurs de Rôle des genêts depuis les années 1970 à aujourd'hui en France. Source : Hercé et <i>al.</i> , 2024.....	9
Figure 2. Distribution altitudinale des observations de Rôle des genêts en région PACA, hors Camargue, exprimée en pourcentage. Source : Faune-PACA (données 1999-2024).....	10
Figure 3. Distribution hebdomadaire des observations de Rôle des genêts en PACA (en haut) et en France (en bas) de 2016 à 2024. Notez l'arrivée tardive de l'espèce en région PACA par rapport au reste de la France. Source : Faune-PACA et Faune-France.....	11
Figure 4. Observations de Rôle des genêts renseignées dans SILENE et Faune-PACA au 1 ^{er} janvier 2024.	12
Figure 5. Observations de Rôle des genêts de 2021 à 2024.	16
Figure 6. Distribution des mailles de l'enquête participative en 2024.....	18
Figure 7. Première page du protocole de recensement du Rôle des genêts rédigé par la LPO PACA..	19
Figure 8. Participants au camp de prospection Rôle des genêts à Seyne (04). © LPO PACA.....	20
Figure 9. Nombre de mâles chanteurs de Rôle des genêts recensé depuis 2018 en région PACA.	21
Figure 10. Site accueillant au moins cinq mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2023 sur la commune de Péone (06). © Cédric CABRERA	21
Figure 11. Vallée de Seyne (04). © Aurélie TORRES.....	22
Figure 12. Prairie de fauche potentiellement favorable au Rôle des genêts déjà fauchée au 15 juin 2024 sur la commune de Seyne (04). © Aurélie TORRES	22
Figure 13. Prairie de fauche accueillant un mâle chanteur de Rôle des genêts observé en 2024 sur la commune de Seyne (04). © Aurélien LÉVY.....	23
Figure 14. Rôle des genêts observé durant le camp de prospection en 2024 sur la commune de Seyne (04). © Aurélien LÉVY	23
Figure 15. Prairie de fauche jouxtant le marais du Bourget accueillant deux mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2024. © Jean-Baptiste PORTIER	24
Figure 16. Contenu de la plaquette de sensibilisation du PNA Rôle des genêts en PACA.....	27

Sommaire

I Ressources mobilisées.....	7
I-1 Partenaires de la LPO PACA et acteurs du PNA en région.....	7
I-2 Ressources mobilisées à la LPO PACA.....	7
I-3 Partenaires financiers de la LPO PACA.....	8
II Contexte général.....	8
II-1 Situation du Rôle des genêts en France.....	8
II-2 Situation du Rôle des genêts en région PACA.....	9
II-3 Objectif du PNA Rôle des genêts.....	13
III Bilan de l'année 2024.....	15
III-1 Action 2 du PNA : acquérir et valoriser les données des comptages et de suivi.....	17
III-2 Action 4 du PNA : pérenniser et reconquérir des surfaces favorables en maîtrise d'usage....	25
III-3 Action 5 du PNA : optimiser les mesures agro-environnementales et climatiques.....	25
III-4 Action 8 du PNA : développer et animer les déclinaisons régionales.....	26
IV Conclusion et perspectives.....	29
V Bibliographie.....	31

I Ressources mobilisées

I-1 Partenaires de la LPO PACA et acteurs du PNA en région

Différentes structures sont aujourd'hui des partenaires de la LPO PACA et des acteurs impliqués dans la déclinaison régionale du Plan national d'actions (PNA), à savoir :

- Le Parc National des Écrins ;
- Le Parc National du Mercantour ;
- Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur ;
- Le Parc Naturel Régional du Queyras ;
- Le Parc Naturel Régional du Verdon ;
- La Réserve Naturelle Régionale des Partias ;
- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ;
- Les structures animatrices de zones N2000 (hors PN et PNR) :
 - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) – Site N2000 « Préalpes de Grasse » ;
 - Syndicat mixte des Monges – Sites N2000 « Montagne de Val Haut – Clues de Barles - Clues de Verdaches » et « Venterol-Piegut-Grand vallon » ;
 - Communauté de communes Alpes-d'Azur – Sites N2000 « Site des 4 Cantons » et « Entraunes et Castellet-les-Sausses - Gorges de Daluis » ;
 - Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) – Site N2000 « Coste Plane – Champerous » ;
 - Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) – Site N2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur » ;
 - Commune de La Grave (05) – Site N2000 « Emparis – Goléon » ;
 - La Région – Site N2000 « Ceüse – Montagne d'Aujourd' – Pic de Crigne – Montagne de Saint-Genis ».

I-2 Ressources mobilisées à la LPO PACA

Salariés : Aurélie TORRES et Pierre ZIMBERLIN

Bénévoles : Fabio ANGHINOLFI, Nans BAÏSSET, Lucas BENAICHE, Anneliese BENOIT, Ariane BERNARD-LAURENT, Victoire BOURHIS, Cédric CABRERA, Marc CORAIL, Philippe CREULY, Ophélie CUSSAC, Anne DAVERIO, Théo DOLEAN, Cécile DUBOIS, Cyprien FIXOT, Nicolas FUENTO, Stéphane GARNIER, Maud GASPICH, Rudy GNAGNI, Pierre-Antoine GRAPELOUP, Jules GUILBERTEAU, Elsa HUET-ALEGRE, Romain JANIN, Thierry JOUBERT, Guillaume LAIGLE, Aurélien LEVY, Loïc MAINGUY, Nicolas MARTINEZ, Kevin PEACOCK, Stéphane PLESSIS, Jean-Baptiste PORTIER, Téo RIBEIRO-VIEIRA, Grégoire RIPOLL, Morgane TETU, Alexandre VAN DER YEUGHT, Romane VAUTRIN, Thibault VEYRET, Pierre ZIMBERLIN.

I-3 Partenaires financiers de la LPO PACA

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est l'unique financeur de la déclinaison régionale du PNA.

II Contexte général

II-1 Situation du Rôle des genêts en France

Le Rôle des genêts (*Crex crex*) était, par le passé, une espèce commune en France, largement répartie sur tout le territoire national, à l'exception de la frange méditerranéenne. Le déclin du Rôle des genêts est un phénomène connu de longue date en Europe de l'Ouest.

En France, c'est au milieu du XX^{ème} siècle, lors du développement de l'agriculture intensive, que les premiers signes de déclin ont été observés (Broyer, 1985 ; Dubois, 1989). Outre la perte d'habitat (voir, par exemple, Broyer, 1996), la diminution du succès de reproduction est suspectée pour expliquer la chute drastique des effectifs. Les données récentes de suivi du Rôle des genêts montrent que l'espèce présente un statut de conservation très défavorable en France, avec des disparitions locales constatées sur plusieurs sites encore considérés comme majeurs durant les années 1990 (Figure 1). Les effectifs de Rôle des genêts sont passés de 2 450 mâles chanteurs maximum en 1982-1984 (première enquête nationale) à 128-150 mâles chanteurs en 2018, puis à 205-227 en 2020, pour redescendre à 64-77 en 2022 (Broyer, 1985 ; données PNA, 2020). Depuis la mise en place d'enquêtes nationales dans les années 1980, l'espèce a vu ses effectifs chuter de plus de 97 % en près de 40 ans, malgré la mise en place de contrats agricoles identifiés comme plutôt favorables au rôle. **En 2024, 82-98 mâles chanteurs de Rôle des genêts ont été recensés sur le territoire** (Chambrelin, COPIL 2025). L'espèce est ainsi classée « en danger » (EN) d'extinction sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (UICN France, 2016).

Au niveau national, les principales populations de rôles se concentrent dans les vallées alluviales d'Anjou et du quart nord-est du pays (Hennique *et al.*, 2013 ; Hercé *et al.*, 2024). Cependant, depuis 2020, on note également une présence importante de l'espèce sur des zones de moyenne montagne jusqu'alors peu connues pour être aussi utilisées par le Rôle des genêts.

Les principales menaces qui contribuent au déclin de la population française et européenne sont (Hunault & Vallade, 2012 ; Dupuy & Sallé, 2022) :

- La perte et la dégradation de l'habitat de reproduction ;
- La fauche ou le pâturage trop précoce ;
- La destruction des nids lors des fauches précoces ;
- Une mortalité accrue des jeunes durant les fauches ;
- Une mortalité des adultes lors des fauches ;
- La prédation ;

- Les prélèvements par tir et capture ;
- La mortalité par collision avec des éléments fixes ou des véhicules.

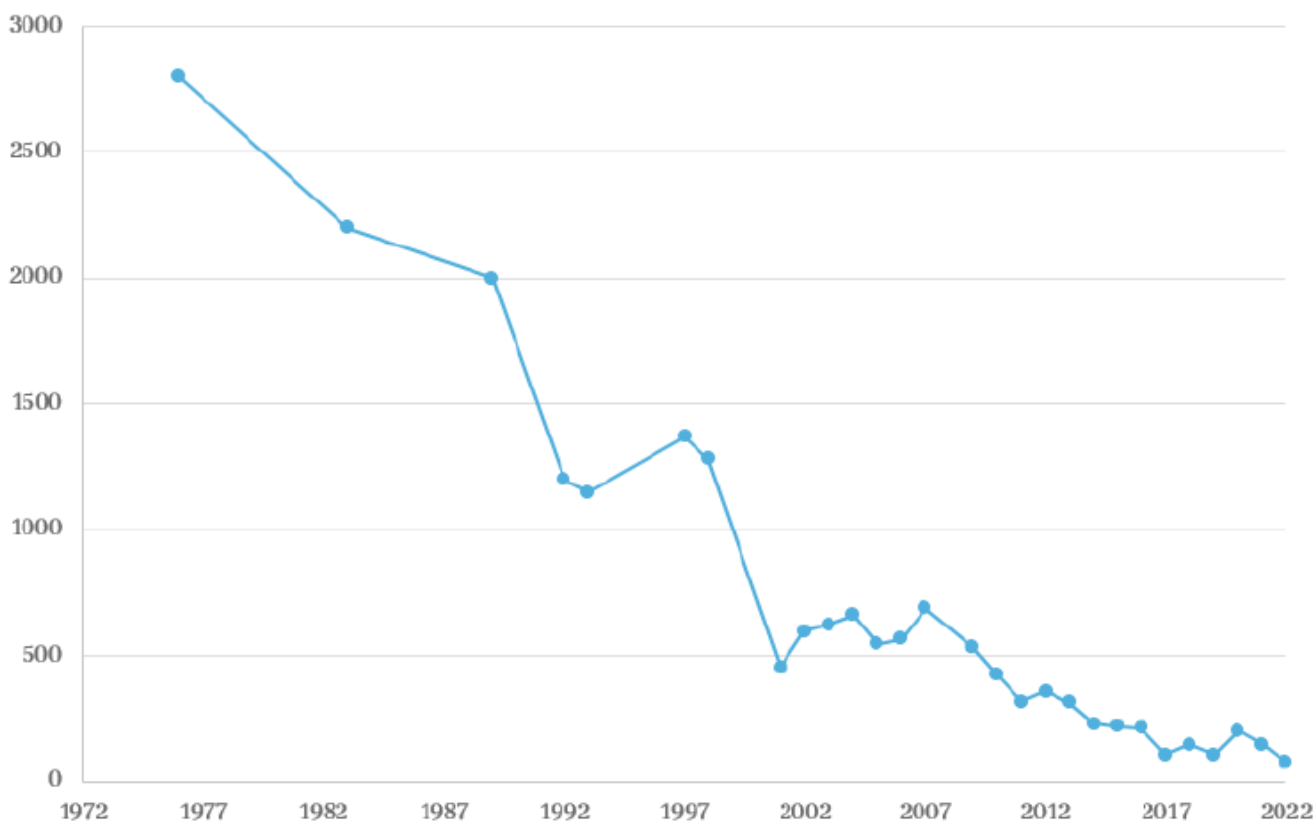


Figure 1. Évolution du nombre de mâles chanteurs de Râle des genêts depuis les années 1970 à aujourd'hui en France. Source : Hercé et al., 2024.

II-2 Situation du Râle des genêts en région PACA

Le Râle des genêts est l'espèce emblématique des prairies de fauches alluviales en période de reproduction. Cependant, en région PACA, l'espèce affectionne les prairies de fauche montagnarde situées entre 1 000 et 1 500 mètres d'altitude, ainsi que les pâturages d'altitude jusqu'à 2 000 mètres, avec un record établi en 2024 à 2 024 mètres d'altitude, au col des Trente Souches sur la commune de Châteauneuf-d'Entraunes (06) (Figure 2). Si, par le passé, l'espèce, alors considérée en limite de répartition, était probablement présente dans les prairies alluviales du Rhône, elle se retrouve désormais quasi-exclusivement dans les secteurs de moyenne montagne des départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (Flitti et al., 2009). Il est possible que quelques individus nichent également au nord-ouest du Var, puisque des données récentes attestent de la présence de mâles chanteurs à moins d'un kilomètre de la limite entre le Var et les Alpes-de-Haute-Provence. Le dernier secteur de nidification favorable connu est la Camargue, qui ne compte que douze observations au cours des 30 dernières années et où aucune preuve de nidification récente n'a été trouvée (Figure 4). Le Râle des genêts est classé « en danger critique » (CR) d'extinction sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA (Hameau & Roy, 2020).

En l'absence de recensement protocolé en PACA avant 2021, il est difficile de décrire la tendance démographique de l'espèce dans la région. Les effectifs semblent néanmoins se maintenir à environ une dizaine de mâles chanteurs ces dernières années, peut-être davantage, tandis que la population nationale subit un fort déclin. La colonisation récente des secteurs de moyenne montagne par cette espèce pourrait résulter d'un déplacement d'individus nichant à plus basse altitude et faisant face à des périodes de fauche de plus en plus précoces et à des conditions météorologiques défavorables (prairies des basses vallées Angevines inondées jusqu'à début mai en 2024, par exemple).

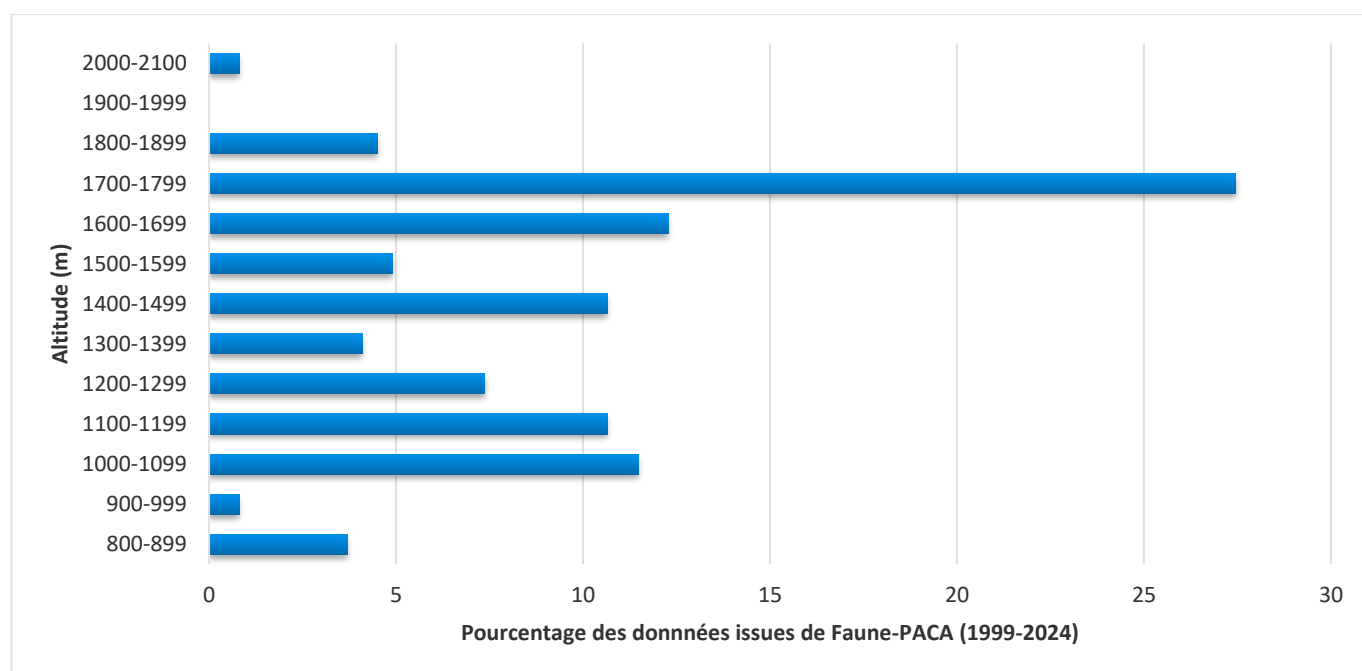


Figure 2. Distribution altitudinale des observations de Rôle des genêts en région PACA, hors Camargue, exprimée en pourcentage. Source : Faune-PACA (données 1999-2024).

Le retour des mâles chanteurs sur les sites de nidification est généralement observé assez tard dans la région, soit autour de la mi-mai, alors que les premiers oiseaux sont détectés en Anjou aux alentours du 10 avril (Dupuy & Sallé, 2022) (Figure 3). Le grand nombre de contacts en juillet s'explique par le regain de l'activité des mâles chanteurs, en lien avec la seconde reproduction, qui est systématique chez cette espèce (Figure 3).

Compte tenu des dates d'arrivée relativement tardives des individus observés en région PACA, il est fortement présumé que la population régionale soit essentiellement composée d'individus ayant déjà échoué une première tentative de reproduction et se déplaçant vers des territoires encore favorables à la reproduction, où la fauche y est plus tardive (Figure 3). Par conséquent, les rôles observés en PACA n'effectueraient que la « seconde tentative » de reproduction dans notre région (Dupuy & Sallé, 2022).

Compte tenu de sa discrétion en dehors de la période de reproduction, de sa stratégie de migration nocturne et des faibles effectifs nichant en Europe de l'Ouest, nous disposons de peu d'informations sur la migration postnuptiale. D'après Dupuy & Sallé (2022), la migration postnuptiale débute en août

et se poursuit jusqu'à début novembre à l'échelle nationale, avec l'essentiel du passage ayant lieu entre la mi-août et la fin octobre. Les données d'observations en région PACA ne s'étendent pas au-delà de fin septembre (Figure 3).

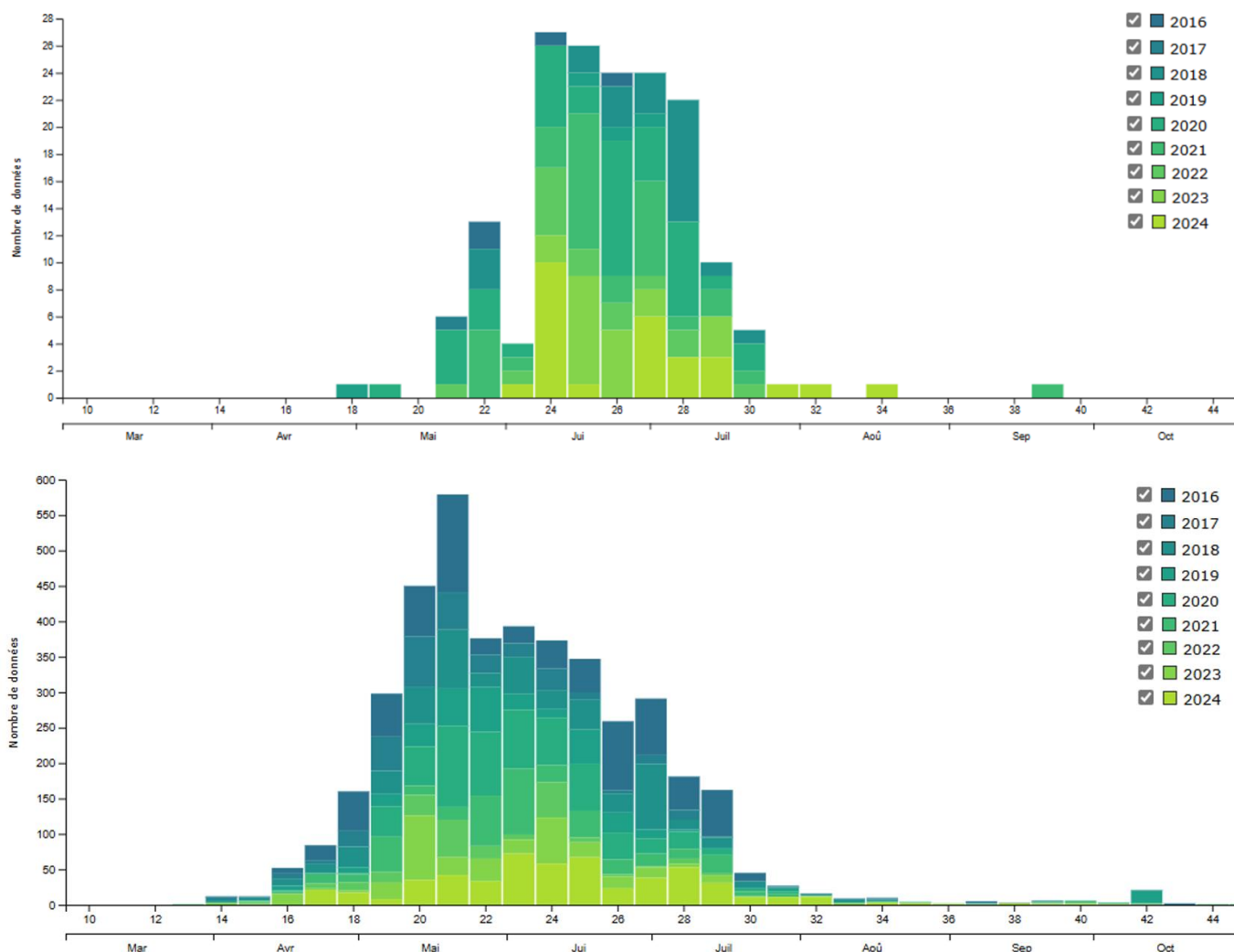


Figure 3. Distribution hebdomadaire des observations de Râle des genêts en PACA (en haut) et en France (en bas) de 2016 à 2024. Notez l'arrivée tardive de l'espèce en région PACA par rapport au reste de la France. Source : Faune-PACA et Faune-France.

Un programme de test de balises a été déployé au printemps 2024 en Anjou, en amont du démarrage d'une thèse co-encadrée par le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE), le Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation (CESCO) et la LPO Anjou. Cette thèse vise à évaluer les contributions relatives des différentes pressions et des mesures de gestion mises en œuvre selon plusieurs axes : l'étude de la sélection et de l'utilisation de l'habitat par le râle, de la viabilité de la population, de la migration et de l'hivernage, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion actuellement mises en place. L'étude de la sélection et de l'utilisation de l'habitat par le râle, au moyen de la pose de balises, pourrait nous permettre d'identifier l'origine des oiseaux tentant de se reproduire en région PACA, ainsi que les périodes précises d'arrivée et de départ dans la région.

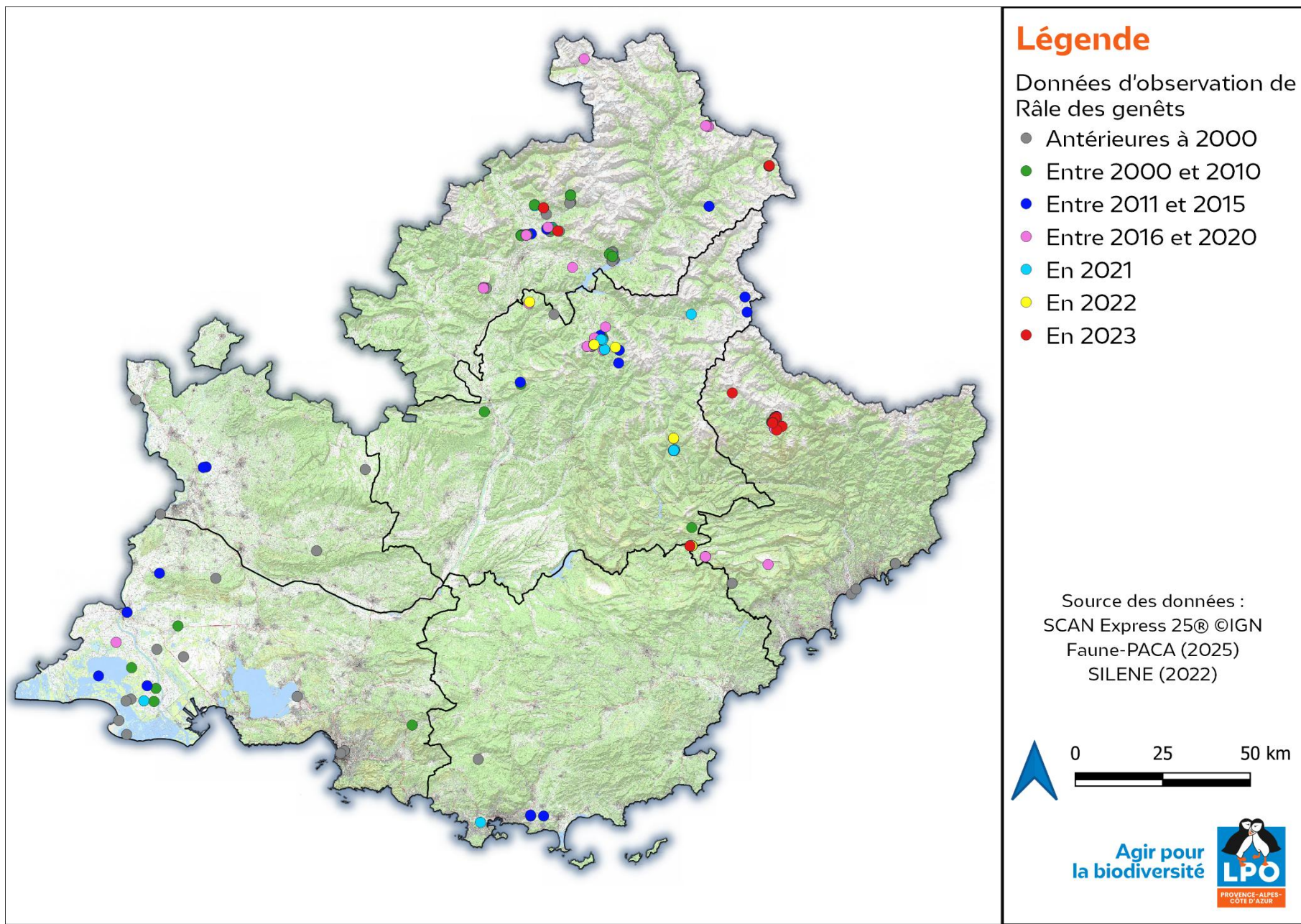


Figure 4. Observations de Râle des genêts renseignées dans SILENE et Faune-PACA au 1^{er} janvier 2024.

II-3 Objectif du PNA Rôle des genêts

Compte tenu du déclin prononcé de la population en France et de son état de conservation défavorable, il est essentiel d'envisager une mise en œuvre immédiate du plan d'actions en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une difficulté majeure réside dans le fait que le Rôle des genêts fréquente un milieu prairial fortement contraint par les pratiques agricoles de fauche. L'espèce est donc tributaire du devenir de l'élevage dans les vallées qu'elle fréquente encore et dépend par conséquent de la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Par ailleurs, le réchauffement climatique en cours induit des récoltes de fourrage de plus en plus précoces au printemps, voire une modification du couvert prairial dans certains cas, incompatibles avec le maintien de l'espèce.

Cette espèce migratrice au long cours passe l'hiver dans l'est de l'Afrique australe au sein d'une zone dont les limites demeurent mal connues (Dupuy & Sallé, 2022). Les contraintes éventuelles qui pèsent sur l'espèce pendant la majeure partie de l'année sur ces territoires sont encore mal identifiées, sans évoquer les risques liés aux mouvements migratoires : conditions climatiques perturbées, braconnage, etc. (Dupuy & Sallé, 2022).

Une stratégie à long terme repose donc avant tout sur le maintien du couvert prairial dans les vallées et une exploitation tardive par une agriculture extensive basée sur l'élevage, qui soit pérenne et attachée à la conservation de ces territoires. Le Rôle des genêts étant considéré comme une espèce « parapluie », cette stratégie prend en compte et favorise l'ensemble de l'avifaune prairiale nicheuse ou migratrice ayant les mêmes affinités et contraintes d'habitat. Ainsi, le troisième PNA dédié au Rôle des genêts identifie huit actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état de conservation de l'espèce (Tableau I).

Tableau I. Objectifs du PNA Rôle des genêts 2024-2033. Source : Hercé et al., 2024.

Action	Objectif	Objectif opérationnel
1	Acquérir des connaissances sur l'écologie de l'espèce	Mener des études sur l'utilisation de l'espace et les types d'habitats par le rôle permettant d'évaluer et améliorer l'efficacité des mesures de conservation. Expérimenter des méthodologies sur la détectabilité de l'espèce ou la protection des individus.
2	Acquérir et valoriser les données des comptages et de suivi	Poursuivre le recensement des mâles chanteurs avec une amélioration de la remontée des données et encourager une rétro-saisie des données récoltées par le passé sur un outil commun. Compléter les suivis sur le Rôle des genêts en élargissant l'application de protocoles testés au niveau local et sur d'autres espèces (cortège d'espèces prairiales) dans un objectif de reconquête/colonisation.
3	Protéger les individus et les nichées	Augmenter les effectifs. Réduire le risque de mortalité et préserver les zones à enjeu.

Action	Objectif	Objectif opérationnel
4	Pérenniser et reconquérir des surfaces favorables en maîtrise d'usage	Sécuriser davantage de surfaces favorables à l'espèce (protection forte et acquisition). Maintenir voire augmenter les surfaces d'habitats gérés de manière adaptée au besoin du râle et du cortège prairial associé.
5	Optimiser les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	Poursuivre, améliorer l'animation des MAEC sur le territoire. Optimiser le déploiement des MAEC sur les territoires concernés pour l'espèce et son cortège d'espèces associées (retard d'usage, gestion par mosaïque, technique de fauche...).
6	Développer la collaboration internationale	Améliorer les connaissances sur l'espèce pour une meilleure compréhension de son écologie. Structurer un réseau d'acteurs sur le râle et définir une stratégie pour développer des actions communes et/ou complémentaires permettant d'améliorer l'efficacité des mesures de protection.
7	Animer le réseau râle et le PNA	Dynamiser le réseau national autour du râle et des milieux associés.
8	Développer et animer les déclinaisons régionales	Créer un réseau régional pour dynamiser la mise en œuvre des actions localement. Promouvoir les actions du PNA à l'échelle régionale et relayer les avancées au niveau national.

III Bilan de l'année 2024

La déclinaison du PNA retenue pour la région PACA est de niveau 3, c'est-à-dire qu'une partie des actions est mise en œuvre, sans réécriture d'un plan régional. Certaines actions du PNA n'ont pas été mises en œuvre en PACA. Cela concerne des actions pour lesquelles la région n'est pas concernée, des actions non mises en œuvre par manque de pertinence au niveau régional, compte tenu des faibles effectifs présents dans la région, ainsi que des actions ne pouvant être mises en œuvre actuellement en raison d'un manque de connaissances sur la situation régionale de l'espèce. Les fiches-actions non mises en œuvre en région PACA ne sont pas présentées ici.

En 2024, **27 observations de Rôle des genêts** ont été renseignées dans la base de données Faune-PACA sur les communes suivantes :

- Seyne (9), Selonnet (1) et Montclar (1) dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) ;
- Réotier (7), Cervières (4), Arvieux (1), Saint-Crépin (1) et Saint-Michel-de-Chaillol (1) dans les Hautes-Alpes (05) ;
- Péone (1) dans les Alpes-Maritimes (06) ;
- Saintes-Maries-de-la-Mer (1) dans les Bouches-du-Rhône (13), concernant un individu en migration postnuptiale.

Aucune nouvelle donnée n'a été renseignée sur SILENE depuis 2022 (à l'exception d'une donnée issue de Faune-PACA produite en 2024, Figure 4).

Ces observations correspondent à la détection de **10 à 14 mâles chanteurs** de Rôle des genêts avec **six à huit mâles dans les Hautes-Alpes, trois à cinq mâles dans les Alpes-de-Haute-Provence et un mâle dans les Alpes-Maritimes** (Figure 5). L'effectif total est similaire à celui des prospections menées en 2023, où 12 mâles chanteurs avaient été recensés (Figure 9). Cependant, la distribution géographique des observations est très différente de celle des années précédentes, en raison d'un effort de prospection non homogène. En cumulant les effectifs maximum recensés dans chaque département au cours des cinq dernières années, la région PACA pourrait abriter une population d'au moins 22 mâles chanteurs.

Il a donc été décidé de réaliser deux camps de prospection simultanés au sein des deux noyaux de population connus afin de vérifier cette hypothèse : l'un sur la commune de Seyne (Alpes-de-Haute-Provence), noyau connu depuis les années 2000, et l'autre à Péone (Alpes-Maritimes), noyau connu depuis 2011. Ces deux camps se sont déroulés du 14 au 16 juin 2024 et ont permis de rassembler 29 participants. À Seyne, deux à trois mâles chanteurs ont été détectés. De nombreuses parcelles avaient déjà été fauchées durant le camp. À Péone, un seul mâle a été détecté, du fait d'une hauteur d'herbe encore trop basse à cause d'épisodes d'enneigement tardifs.

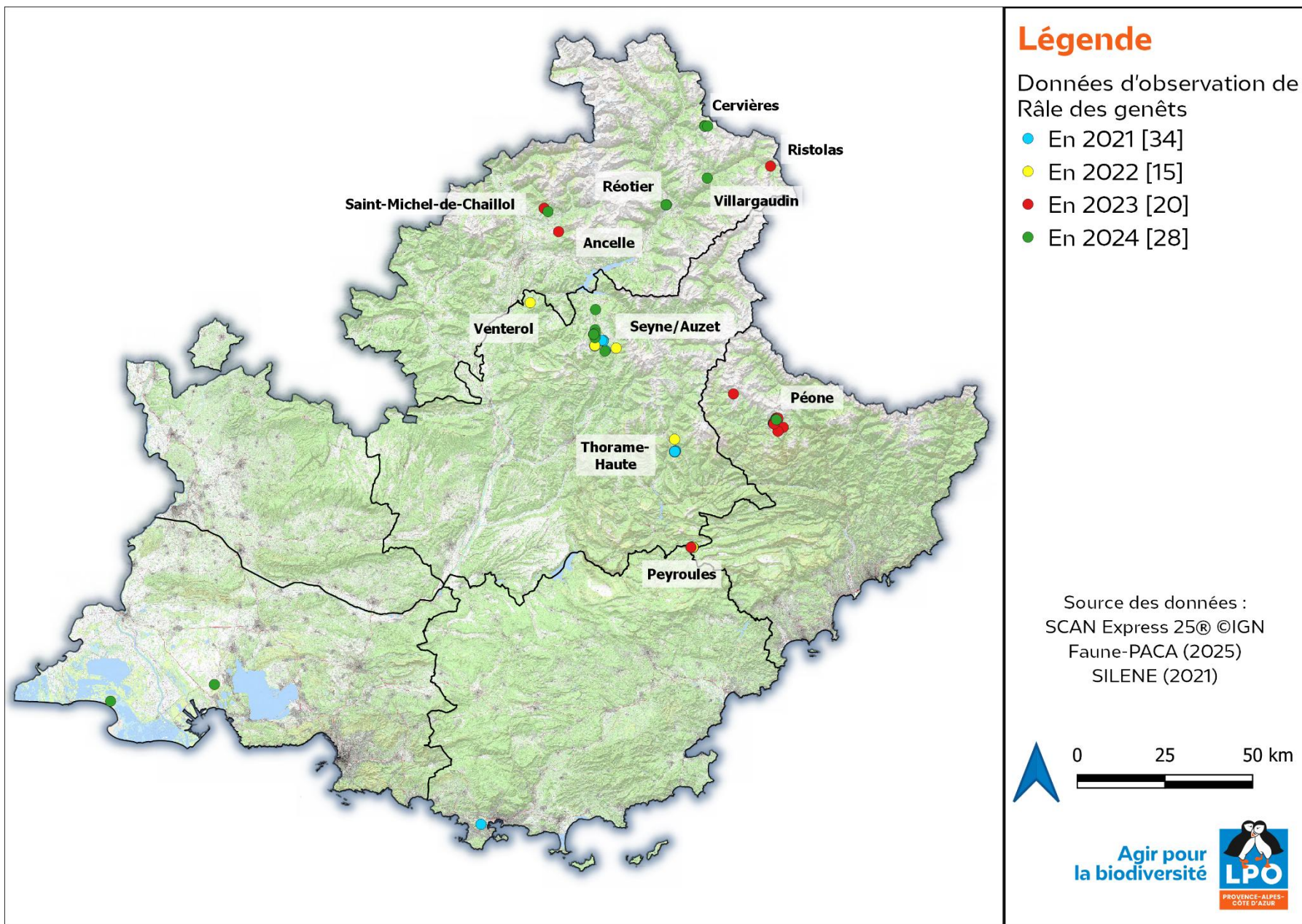


Figure 5. Observations de Râle des genêts de 2021 à 2024.

III-1 Action 2 du PNA : acquérir et valoriser les données des comptages et de suivi

La mise en place d'un suivi standardisé des populations de Râle des genêts en région PACA est une action prioritaire. En effet, jusqu'en 2021, le Râle des genêts n'avait pas été identifié comme une espèce à fort enjeu de conservation en PACA. Bien que quelques données aient été renseignées chaque année dans la base de données Faune-PACA par des observateurs bénévoles, aucun suivi ciblé de l'espèce n'avait été mis en place à l'échelle régionale jusqu'alors. Or, avant de pouvoir se lancer dans la mise en œuvre des actions de conservation concrètes proposées dans le cadre du PNA, il était indispensable de mieux connaître la distribution et les effectifs du Râle des genêts en PACA.

Étant donnée que les surfaces en milieux potentiellement favorables à l'espèce en PACA, à savoir les prairies de fauche de moyenne montagne, sont considérables, il n'était pas possible de réaliser un recensement exhaustif de la population régionale. Par conséquent, un premier zonage a été établi à partir de toutes les données historiques disponibles sur le Râle des genêts. Les secteurs favorables retenus ont ensuite été découpés en mailles de 1 km², puis proposés aux bénévoles naturalistes sous la forme d'une enquête participative reposant sur le protocole national, adapté à notre territoire (Figure 6). Ce protocole régional, ainsi que toutes les informations utiles concernant l'enquête participative, ont été mis en ligne sur la page dédiée au PNA Râle des genêts de la base de données naturalistes [Faune-PACA](#), et diffusés à tous les bénévoles : [PNA Râle des genêts](#) (Figure 7). Les mailles de l'enquête participative sont consultables en ligne via une [carte interactive](#).

En 2023, des arrêtés préfectoraux départementaux portant dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées ont été octroyés à la LPO PACA jusqu'en 2027 pour les départements concernés par l'enjeu du Râle des genêts : les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et le Var. En effet, le protocole de recensement implique l'utilisation de la repasse, un dispositif d'écoute active diffusant le chant territorial du mâle, ce qui peut déranger l'espèce en période de reproduction. La liste des mandataires est complétée et transmise chaque année à la DREAL.

En complément de l'enquête participative, un camp de prospection est organisé chaque année afin de mobiliser des observateurs sur une courte période, maximisant ainsi l'effort de prospection sur un secteur favorable. En 2024, deux camps de prospection simultanés ont été organisés dans les deux noyaux de population connus de la région : l'un sur la commune de Seyne (Alpes-de-Haute-Provence), noyau connu depuis les années 2000, et l'autre à Péone (Alpes-Maritimes), noyau connu depuis 2011. Ces deux camps se sont déroulés du 14 au 16 juin 2024 et ont permis de rassembler 29 participants (Figure 8). Au total, **31 bénévoles et 14 professionnels ont participé au recensement du Râle des genêts en PACA** cette année, via l'enquête participative, les camps de prospection et/ou en prospection libre. Ces observateurs ont prospecté 115 des 457 mailles identifiées dans le cadre de l'enquête, dont 62 mailles lors des camps de prospection. L'organisation de ces deux camps a permis de relancer la dynamique bénévoles, qui était faiblissante depuis 2021 : 55 participants en 2021, 28 en 2022, 23 en 2023 et 31 en 2024.

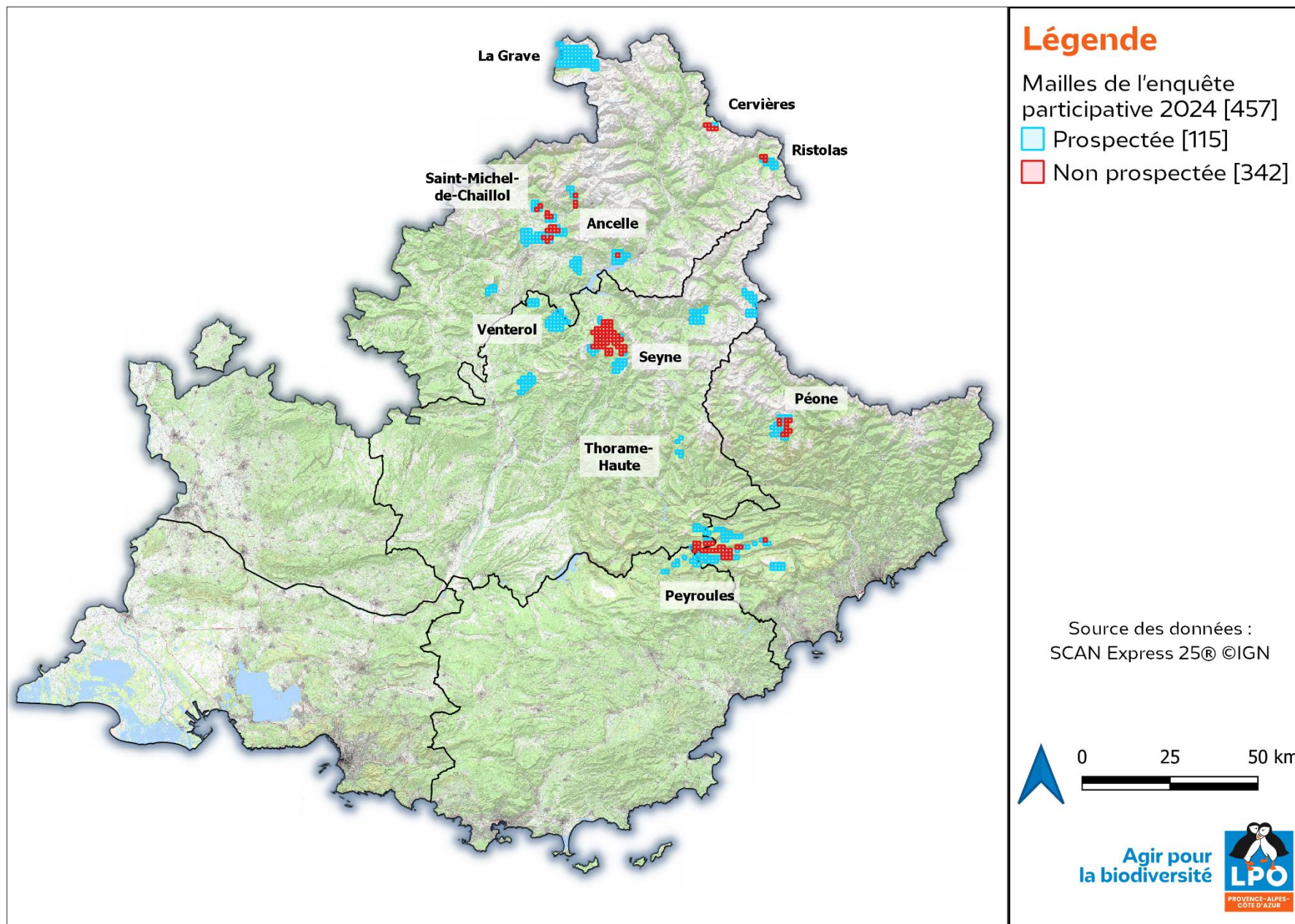


Figure 6. Distribution des mailles de l'enquête participative en 2024.



Agir pour
la biodiversité



Prairie de fauche d'altitude @ Bruno Dinah

Protocole de recensement du Rôle des genêts en région PACA

04/03/2024

Rappel du contexte

Le Rôle des genêts est l'espèce emblématique des prairies de fauches alluviales en période de reproduction. Il est menacé par la perte de son habitat par conversion des prairies ou par reboisement spontané après abandon. De plus, l'intensification de la gestion des herbages impliquant des fauches précoces et une mécanisation accrue ne permettent plus au rôle de réussir sa reproduction. Ainsi, entre les années 1975 et 2018 les effectifs nationaux ont chuté de 2400 individus à 150 individus. Cette espèce classée en danger d'extinction en France est protégée au niveau national. L'espèce bénéficie d'un programme Life+ et d'un Plan National d'Action. En PACA, le Rôle des genêts est classé en danger critique d'extinction (Liste rouge IUCN régionale 2020).



Rôle des genêts @ Anaïs THOMAS

Dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Action, le Rôle des genêts fait l'objet d'un recensement régional pour la première fois en PACA. L'objectif de ce recensement est de débiter un suivi des effectifs de cette espèce dans la région afin de mieux appréhender les enjeux de conservation.

Le protocole de recensement

Le Rôle des genêts est une espèce difficile à observer car les individus restent dissimulés en permanence dans les hautes herbes. Le recensement des individus reproducteurs est donc réalisé en détectant le chant caractéristique « krex-krex » émis par les mâles en période de reproduction pour défendre leur territoire et attirer les femelles. Ecouter le [chant](#).

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce recensement est basée sur la réalisation de points d'écoute avec utilisation de la repasse. La méthode de la repasse est préconisée pour des enquêtes à grande échelle et consiste à reproduire le chant du mâle grâce à un enregistrement. Elle permet donc de recenser les mâles chanteurs qui répondent à la stimulation. En particulier, elle est conseillée dans les secteurs où la densité des rôles est faible puisque les mâles ne chantent pas toutes les nuits et chantent moins lorsqu'ils sont peu nombreux. Un creux d'activité de chant s'observe aussi lors de l'appariement avec une femelle, cependant, à cette période, les mâles peuvent tout de même réagir à la repasse.

Attention : la technique de la repasse induit une perturbation des individus et doit par conséquent être utilisée uniquement dans des conditions très strictes, encadrées par un protocole et avec une dérogation.

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur
9 rue de Provence • 83400 HYERES
Tél. 04 94 12 79 52 • Fax. 04 94 35 43 28
<http://paca.lpo.fr> • paca@lpo.fr



Figure 7. Première page du protocole de recensement du Rôle des genêts rédigé par la LPO PACA.



Figure 8. Participants au camp de prospection Rôle des genêts à Seyne (04). © LPO PACA

Le nombre total de Rôle des genêts contactés cette année en PACA s'élève à **10 à 14 mâles chanteurs**, dont **six à huit mâles chanteurs dans les Hautes-Alpes**, **trois à cinq mâles chanteurs dans les Alpes-de-Haute-Provence** et **un mâle chanteur dans les Alpes-Maritimes** (Figure 9). Ce chiffre représente un minimum pour la région, sachant que moins d'un quart des mailles identifiées ont été prospectées et qu'une surface considérable de milieux favorables n'est pas incluse dans ces mailles (Figure 6Figure 9). **La région PACA pourrait ainsi abriter au minimum 10,2 à 16,3 % de la population nationale** de Rôle des genêts, évaluée en 2024 à 86-98 mâles chanteurs (Chambrelin, COPIL 2025), ce qui représente **une responsabilité régionale non négligeable pour la conservation de cette espèce**.

L'effectif total observé cette année est similaire aux prospections menées en 2023, où 12 mâles chanteurs avaient été recensés (Figure 9). Cependant, la distribution géographique des observations diffère fortement des années précédentes, en raison d'un effort de prospection non homogène. En cumulant les effectifs maximum recensés dans chaque département au cours des cinq dernières années, la **région PACA pourrait abriter une population d'au moins 22 mâles chanteurs, soit 22,5 à 25,6 % de la population nationale**.

Il a ainsi été décidé de réaliser deux camps de prospection simultanés au sein des deux noyaux de population connus afin de vérifier cette hypothèse, à savoir :

- Un **noyau de population sur la commune de Péone**, où pas moins de cinq mâles chanteurs ont été détectés en 2023, entre La Colle et Burlet (Figure 5, Figure 10). Ce secteur accueille l'espèce chaque année l'espèce **depuis 2011**, ce qui en fait un **secteur à très fort enjeu de conservation** (Figure 4). De plus, le Rôle des genêts est également présent dans la commune voisine, Beuil,

sur des secteurs jusqu'alors non identifiés (deux mâles chanteurs en 2023). Les dernières données concernant Beuil datent de 2018 ;

- Un **noyau de population sur la commune de Seyne**, avec pas moins de sept mâles chanteurs détectés en 2020 (Figure 5, Figure 11). Ce secteur accueille régulièrement l'espèce depuis les années 1950-1960 jusqu'en 1985, avec des observations de poussins en 1970 et 1973 (J.-L. MILLE, comm. pers. ; Broyer, 1985), et chaque année **depuis 2014**, ce qui en fait le **second noyau d'importance connu en région PACA** (Figure 4).

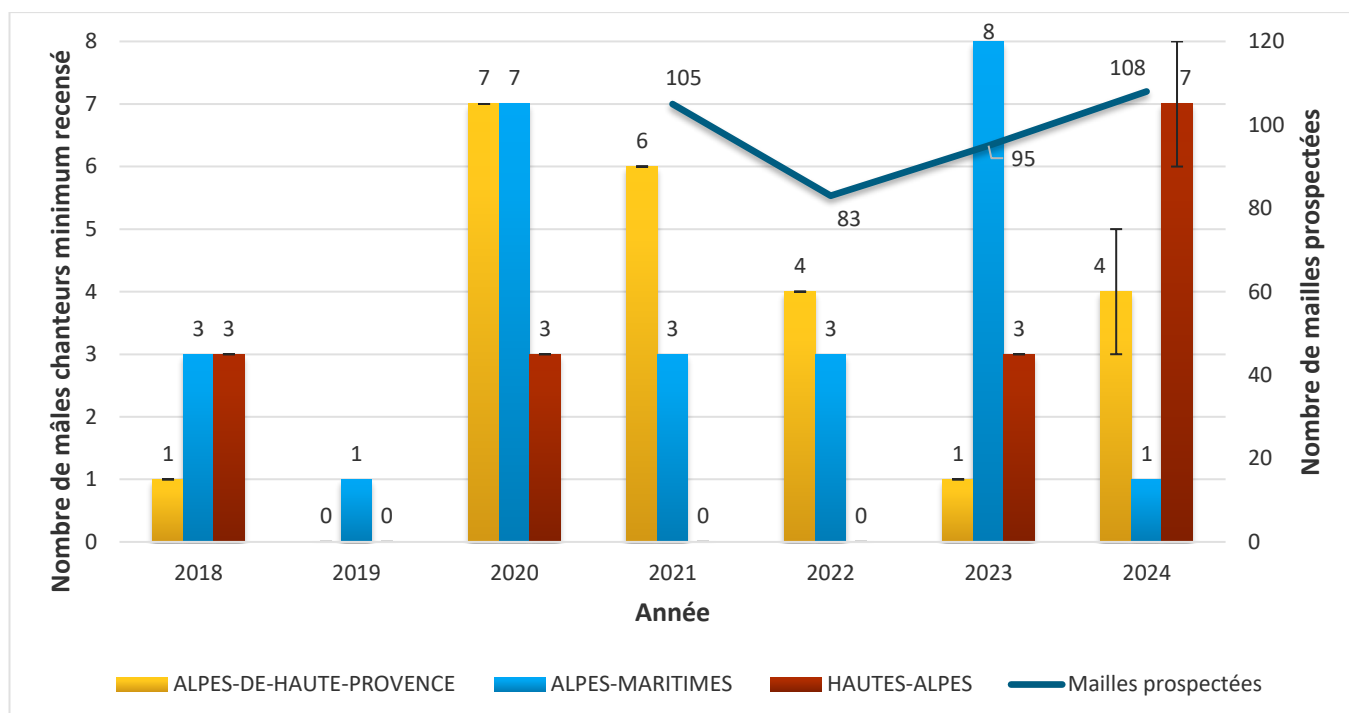


Figure 9. Nombre de mâles chanteurs de Rôle des genêts recensé depuis 2018 en région PACA.



Figure 10. Site accueillant au moins cinq mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2023 sur la commune de Péone (06). © Cédric CABRERA



Figure 11. Vallée de Seyne (04). © Aurélie TORRES

À l'issue des deux camps simultanés, un seul mâle a été détecté à Péone, en raison d'une hauteur d'herbe encore trop basse à cause des épisodes d'enneigement tardifs. À Seyne, seulement deux à trois mâles chanteurs ont été détectés, car de nombreuses parcelles avaient déjà été fauchées durant nos prospections (Figure 12). Un observateur a pu observer et photographier un mâle chanteur sur une prairie de fauche (Figure 13 et Figure 14).



Figure 12. Prairie de fauche potentiellement favorable au Rôle des genêts déjà fauchée au 15 juin 2024 sur la commune de Seyne (04). © Aurélie TORRES



Figure 13. Prairie de fauche accueillant un mâle chanteur de Rôle des genêts observé en 2024 sur la commune de Seyne (04). © Aurélien LÉVY



Figure 14. Rôle des genêts observé durant le camp de prospection en 2024 sur la commune de Seyne (04). © Aurélien LÉVY

En dehors de ces deux secteurs, l'espèce continue d'être observée dans les communes suivantes (Figure 4) :

- Saint-Michel-de-Chaillool (05) : un mâle chanteur détecté début juin 2024 dans une parcelle différente de celle observée en 2023. Les dernières données de l'espèce sur la commune remontent à 1998 ;
- Cervières (05) : deux à trois mâles chanteurs autour du marais du Bourget en 2024 (Figure 15). L'espèce n'y avait pas été observée depuis 2020, et les dernières données anciennes datent de 2004.

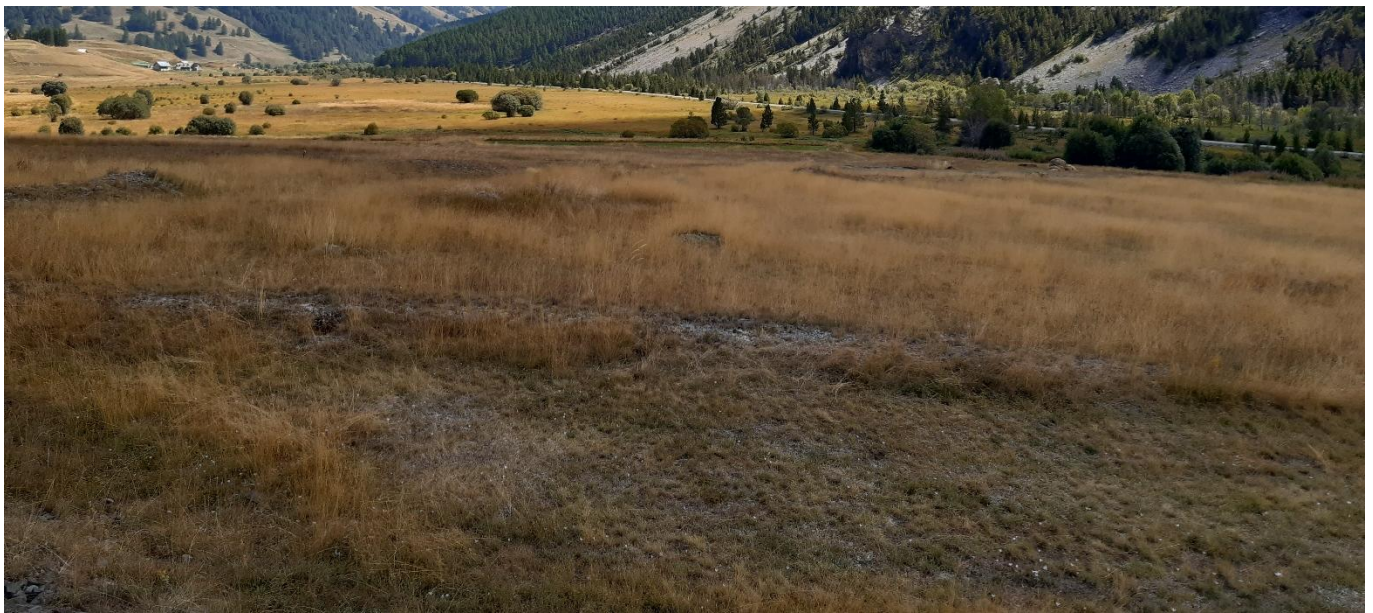


Figure 15. Prairie de fauche joutant le marais du Bourget accueillant deux mâles chanteurs de Râle des genêts en 2024. © Jean-Baptiste PORTIER

Cette année, trois nouvelles communes ont accueilli l'espèce : un mâle chanteur a été observé sur une prairie de fauche à Réotier (05), deux individus ont été repérés fuyant la fauche des parcelles à Arvieux (05) par un agriculteur, et un individu a été détecté en journée en émettant des cris d'alarme à Montclar (04). L'espèce n'était historiquement pas connue sur ces communes (Figure 5 et Figure 6).

Les recherches menées dans les secteurs historiques autour d'Ancelle, Chabottes, Saint-Bonnet-en-Champsaur et Champoléon dans les Hautes-Alpes, ainsi qu'à Peyroules dans les Alpes-de-Haute-Provence, sont restées infructueuses. Pourtant, un mâle chanteur était détecté chaque année sur la même parcelle à Peyroules, une parcelle désormais incluse dans une MAEC en faveur des zones humides avec le PNR du Verdon depuis 2024 (Figure 5 et Figure 6). Des prospections menées dans des secteurs favorables sans données historiques n'ont également pas permis d'observer l'espèce, comme dans les communes de Caille, Valderoure, Andon et Gréolières (04).

L'altitude record de contact de Râle des genêts a été établie en 2024 à Châteauneuf-d'Entraunes (06), à 2 024 mètres. Ce secteur de prairie d'alpage présente un risque de destruction d'individus moindre, par rapport aux prairies de fauche.

III-2 Action 4 du PNA : pérenniser et reconquérir des surfaces favorables en maîtrise d'usage

En 2024, la LPO PACA a obtenu un financement du Fonds Vert et de l'Initiative Homme-Faune sauvage (IHF) afin de se lancer dans l'acquisition foncière, en complément des mesures déjà prises pour la conservation du Rôle des genêts. L'objectif de ces financements est de soutenir concrètement les actions du PNA pour l'espèce, et de combler certaines lacunes, notamment le fait que les MAEC seules ne suffisent pas à enrayer le déclin de l'espèce (Hercé *et al.*, 2024).

Plusieurs actions sont envisagées dans ce cadre :

- **Études cartographiques** et de **hiérarchisation** des secteurs à enjeux de conservation pour le Rôle des genêts, afin d'identifier et prioriser les zones les plus importantes pour l'espèce ;
- **Prise de contact et négociations** avec les propriétaires et exploitants agricoles à travers la **SAFER**, les gestionnaires d'espaces naturels, la **Chambre d'agriculture (CA)** et la **Direction départementale des territoires (DDT)**, afin de promouvoir la contractualisation de **MAEC** ou, si nécessaire, d'**acquérir des parcelles agricoles** favorables à l'espèce (action 4 du PNA) ;
- **Sensibilisation des acteurs locaux** (éleveurs, agriculteurs, communes, EPCI, gestionnaires d'espaces naturels, CERPAM, CA, DDT, OFB) par le biais de **rencontres** et **opérations d'accompagnement lors des fauches**, pour encourager des pratiques compatibles avec la conservation du rôle (action 5 du PNA). À cette occasion, la **plaquette de sensibilisation** créée en 2021 sera imprimée et distribuée (Figure 16) ;
- **Mise en place de mesures d'urgence** (action 3 du PNA), pour répondre rapidement aux situations critiques.

Cette initiative s'inscrit dans un objectif de protection et de préservation de l'habitat du Rôle des genêts, tout en garantissant la viabilité des populations locales à long terme.

III-3 Action 5 du PNA : optimiser les mesures agro-environnementales et climatiques

La nouvelle PAC est entrée en vigueur pour la période 2023-2027, apportant des changements importants dans les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC). Cependant, les animateurs de ces projets se trouvent confrontés à deux problématiques majeure :

- **L'intégration du Rôle des genêts** : Jusqu'à récemment, cet enjeu n'était pas ou peu pris en compte dans les PAEC. L'intégration de l'espèce nécessite une connaissance approfondie de son écologie, de sa phénologie et des menaces qu'elle rencontre. L'animateur doit comprendre les spécificités de cette espèce afin de proposer des mesures efficaces ;
- **La complexité du cahier des charges des MAEC** : La nouvelle version des MAEC présente des particularités qui compliquent la rédaction de projets adaptés aux enjeux de conservation du

Rôle des genêts. Les animateurs peuvent se retrouver à jongler entre la conformité avec ce nouveau cahier des charges et la nécessité d'élaborer des actions de conservation pertinentes. Pour répondre à ces défis, un atelier technique a été organisé en 2022 pour répondre aux attentes et aux questionnements des partenaires animateurs de PAEC (LPO PACA, 2022b).

En 2023 et 2024, malgré ces obstacles, plusieurs avancées ont été réalisées :

- **Peyroules (04)** : Grâce à l'animation du réseau et aux échanges avec les partenaires, un conventionnement MAEC « Zone humide » a été mis en place sur une parcelle où un mâle chanteur a été détecté pendant trois années consécutives. Ce conventionnement est particulièrement prometteur. Il pourrait initier une dynamique de conventionnement des exploitants agricoles dans la région. La gestion adaptée de cette zone humide (fauche tardive, gestion des espèces dominantes) est favorable au maintien de l'espèce, qui tolère un certain niveau d'humidité. Cependant, malgré des prospections ciblées en 2024, aucun rôle n'a été détecté cette année-là sur cette parcelle ;
- **Réotier (05)** : Un propriétaire privé, intéressé par un conventionnement pour favoriser la reproduction du rôle, a accepté de mettre en place un pâturage équin tardif pour préserver les conditions nécessaires au cycle reproductif du Rôle des genêts. Toutefois, ce propriétaire ne peut bénéficier d'indemnisation, car il est un particulier ;
- **Cervières (05)** : L'exploitant agricole local n'était pas intéressé par une indemnisation financière. Cependant, ses pratiques agricoles sont compatibles avec les besoins du Rôle des genêts, notamment : le maintien de zones refuges près du marais du Bourget, une fauche modérée (3 km/h à la motofaucheuse) et une fauche des versants vers le marais (pas de fauche circulaire). Bien que le conventionnement ne soit pas en place, ces pratiques contribuent à la préservation de l'habitat favorable à l'espèce.

Malgré les difficultés d'intégration des enjeux liés au Rôle des genêts dans les PAEC, des progrès ont été réalisés, avec des exemples concrets de conventionnements et de pratiques agricoles compatibles. Ces actions, bien qu'encourageantes, restent limitées, et il est nécessaire de renforcer l'engagement des acteurs locaux pour une conservation durable de l'espèce dans la région.

III-4 Action 8 du PNA : développer et animer les déclinaisons régionales

Afin de sensibiliser les exploitants agricoles, le grand public, les PNR, les PN et d'autres partenaires aux enjeux de conservation du Rôle des genêts en région PACA, une plaquette de présentation du PNA a été éditée en 2021 (Figure 16). Cette plaquette présente les enjeux spécifiques à la région ainsi que les pratiques agricoles favorables à l'espèce. Actuellement, la plaquette est disponible uniquement au format numérique, mais elle sera prochainement imprimée et distribuée aux acteurs du territoire, grâce aux financements obtenus en 2024.

Depuis sa création, la plaquette a été largement diffusée à plusieurs groupes cibles :

- Les partenaires de la déclinaison régionale du PNA, pour les informer des objectifs de conservation et des pratiques à adopter ;
- Les bénévoles ayant participé à l'enquête et/ou aux camps de prospection, afin de leur fournir des outils de communication et renforcer l'engagement sur le terrain ;
- Un exploitant agricole d'Auzet (04), où un Rôle des genêts a été observé en 2022, a également reçu la plaquette pour l'aider à mieux comprendre les enjeux de conservation et à adapter ses pratiques agricoles en faveur de l'espèce.

Cette initiative vise à renforcer la sensibilisation et l'implication des acteurs locaux dans la préservation du Rôle des genêts, en leur fournissant des informations pratiques sur les actions à entreprendre et en facilitant le dialogue entre les différents intervenants.



Le Rôle des genêts

La population française du Rôle des genêts a connu une forte diminution depuis les années 1975, chutant de 2400 individus à 200 individus en 2020. Cette espèce classée en danger d'extinction en France est protégée au niveau national. L'espèce bénéficie d'un programme Life+ et d'un Plan National d'Action. En PACA, le Rôle des genêts est classé en danger critique d'extinction (Liste rouge IUCN régionale 2020).

Biologie et Reproduction du Rôle des genêts

Le Rôle des genêts *Crex crex* est l'espèce emblématique des prairies de fauches. En PACA, il arrive de migration au plus tôt dans la première décennie de mai et s'établit dans les prairies de fauche montagnarde entre 1000 et 1400 mètres d'altitude et plus rarement les pâturages d'altitude jusqu'à 1850 mètres, pour assurer sa nidification. C'est une espèce difficile à observer car les individus restent dissimulés en permanence dans les hautes herbes. Cependant, il est possible de détecter sa présence grâce au chant caractéristique « krex-krex » émis par les mâles en période de reproduction. Les chants se font plus rares lorsque les couples sont appariés. Une première ponte de 8 à 12 œufs sur une simple dépression au sol a lieu en mai et une seconde ponte a lieu en juillet. La femelle couve seule les œufs durant une quinzaine de jours. Les poussins sont nidifuges - c'est-à-dire qu'ils sont capables de suivre leur mère dans les heures qui suivent l'éclosion - et seront émancipés au bout de leur quinzième jour.

Menaces pesant sur les populations de Rôle des genêts

L'intensification de la gestion des herbages avec une mécanisation accrue et des fauches plus précoces et plus rapides est la principale cause de mortalité de l'espèce. De manière directe, les fauches au moment critique de la reproduction détruisent les pontes et les couvées et peuvent même affecter les adultes, en mue à cette période. De manière indirecte, les fauches impactent le milieu en générant un manque de disponibilité de nourriture et de zones de quiétude. De plus, lors des fauches, les rôles des genêts sont plus susceptibles d'être prédatés puisque de nombreuses espèces opportunistes (Milan noir, busards, corvidés) suivent les tracteurs en quête de proies brusquement à découvert.

La perte et la dégradation de son habitat par conversion des prairies en culture ou plantation, par reboisement spontané après abandon des prairies ou encore par la pression du développement urbain, ne permettent plus au Rôle des genêts de réussir sa reproduction.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Proposées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) menée en Europe, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) prévoient depuis 1992 la mise en place d'un dispositif national d'aide financière aux agriculteurs, qu'ils reçoivent en acceptant d'adapter leurs pratiques aux enjeux environnementaux, tels que la préservation des habitats de Rôle des genêts. Rédigés localement, les cahiers des charges des MAEC font l'objet de négociations et sont donc le résultat de compromis locaux entre intérêt économique et intérêt environnemental. Les agriculteurs s'engagent volontairement dans cette démarche, pour une période de 5 ans. Hors MAEC, il est possible de mettre en place des mesures d'urgence moyennant une compensation financière pour protéger une couvée de Rôle des genêts constatée en période de reproduction.



Figure 16. Contenu de la plaquette de sensibilisation du PNA Rôle des genêts en PACA.

Le réseau de partenaires du PNA Rôle des genêts en région PACA s'étoffe et se consolide chaque année, grâce à la création d'une mailing-list qui facilite les échanges entre l'animation régionale et l'ensemble des acteurs impliqués. Ces partenaires jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan d'action et peuvent contribuer à différents niveaux, en fonction de leurs statuts et ressources disponibles. Leur engagement peut prendre plusieurs formes :

- Réaliser des inventaires de terrain pour évaluer la répartition de l'espèce ;
- Participer aux camps de prospection pour maximiser l'effort de recensement ;
- Parrainer leur réseau professionnel pour encourager la mise en place du protocole et la participation à l'enquête participative ;
- Échanger des données concernant le Rôle des genêts pour alimenter la base de connaissances ;
- Sensibiliser le grand public, le monde agricole et les autres acteurs concernés aux enjeux de conservation de l'espèce ;
- Veiller à la prise en compte de l'espèce dans les politiques publiques et dans les PAEC portés par les partenaires ;
- Réaliser des conventionnements MAEC avec les exploitants agricoles pour favoriser des pratiques adaptées à la conservation du Rôle des genêts.

L'année 2024 a aussi marqué un tournant dans l'animation nationale du PNA avec un changement de structure. L'animation a été transférée de la LPO Anjou (avec Tiphany Hercé) à la LPO France (Justin Chambrelin), ce qui a permis une redynamisation du réseau d'animation. Cette transition a facilité des échanges d'informations plus fluides entre les animations nationales et régionales, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différentes régions. En parallèle, le lancement du premier Comité de pilotage (COFIL) national sous cette nouvelle structuration suscite de grands espoirs, car il devrait permettre de renforcer la stratégie du PNA à l'échelle nationale, tout en nourrissant les futurs COFIL régionaux.

Cette dynamique de collaboration et de renforcement des échanges au sein du réseau de partenaires est essentielle pour garantir le succès des actions de conservation du Rôle des genêts en région PACA et au niveau national.

IV Conclusion et perspectives

Le bilan de la quatrième année d'animation du PNA Rôle des genêts en PACA est effectivement encourageant, malgré des défis importants. Le réseau régional de partenaires impliqués sur le sujet se consolide. L'engagement des partenaires dans la mise en œuvre du protocole de recensement est inégal selon les territoires, mais les actions de prise de contact et de sensibilisation du monde agricole se multiplient.

Bilan de l'année écoulée :

- **Consolidation du réseau de partenaires** : Le réseau régional d'acteurs engagés se renforce, bien que l'implication des partenaires dans le protocole de recensement varie selon les territoires ;
- **Sensibilisation croissante du monde agricole** : Des efforts considérables ont été fournis pour établir des contacts et sensibiliser les acteurs agricoles, même si aucune mesure d'urgence n'a encore été mise en œuvre ;
- **Obtention de financements supplémentaires** : Les financements du Fonds Vert et de l'IHF permettront de mettre en place des actions de conservation concrètes en faveur du Rôle des genêts ;
- **Population régionale** : Le nombre de mâles chanteurs détectés en PACA s'élève à 10 à 14, soit une part significative (10,2 à 16,3 %) de la population nationale. La région pourrait en réalité abriter jusqu'à 22 mâles chanteurs, ce qui représente 22,5 à 25,6 % de la population nationale ;
- **Rôle majeur de la région PACA** : En raison de la proportion de la population nationale qu'elle héberge, la région porte une responsabilité forte dans la conservation de l'espèce ;
- **Redynamisation du réseau d'observateurs** : L'organisation de plusieurs camps de prospection semble être plus efficace sur le long terme.

Actions à venir :

- **Suivi régional de l'espèce** : L'objectif est de continuer le suivi des populations, avec une attention particulière aux secteurs non encore prospectés ;
- **Organisation de camps de prospection** : Deux camps sont prévus, l'un à Seyne (04) et l'autre à La Grave (05), afin de renforcer les efforts de recensement ;
- **Étude cartographique** : Une hiérarchisation des secteurs à enjeu de conservation sera réalisée pour mieux cibler les actions futures ;
- **Contractualisation des MAEC** : L'accent sera mis sur la prise de contact avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles pour contractualiser des MAEC, et potentiellement procéder à l'acquisition foncière des parcelles favorables à l'espèce ;
- **Sensibilisation et accompagnement des acteurs locaux** : Des rencontres et des actions de sensibilisation (notamment lors des fauches) seront organisées avec les éleveurs, agriculteurs, communes, gestionnaires d'espaces naturels et autres acteurs clés ;

- **Diffusion de la plaquette de sensibilisation** : La plaquette créée en 2021 sera imprimée et distribuée aux acteurs concernés pour renforcer la prise de conscience sur les enjeux liés à l'espèce ;
- **Mise en place de mesures d'urgence** : Bien que non réalisées en 2024, ces mesures restent une priorité pour la gestion rapide des populations en danger ;
- **Appui aux animateurs de PAEC** : Les animateurs de projets agro-environnementaux bénéficieront d'un soutien technique pour mieux intégrer les enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les MAEC ;
- **Renforcement du réseau d'acteurs partenaires** : Le développement de ce réseau, avec l'implication des gestionnaires de sites Natura 2000, est essentiel pour assurer la coopération et la réussite des actions de conservation.

Le travail effectué jusqu'à présent est prometteur, mais il reste des défis à relever, notamment en matière de mise en œuvre d'actions concrètes telles que le conventionnement des parcelles et l'acquisition foncière. Cependant, avec une responsabilité régionale aussi importante pour la conservation du Rôle des genêts, l'engagement continu des partenaires et la mise en place des actions prévues permettront de contribuer à l'enrayer du déclin de cette espèce.

V Bibliographie

- BROYER, J. (1985). *Le Rôle des genêts en France*. SRETIE/UNAO/CORA, 106 p.
- BROYER, J. (1996). *Le Rôle des genêts*. Eveil éditeur, Angoulême.
- DUBOIS, P.J. (1989). *Analyse de l'expansion et la régression de quelques espèces en France*. Aves 26 (n° spécial) : 57-68.
- DUPUY, J. & SALLÉ, L. (coord.) (2022). — *Atlas des oiseaux migrateurs de France. Vol. 1 : des Phasianidés aux Procellariidés. Vol. 2 : des Ciconiidés aux Emberizidés*. Muséum national d'histoire naturelle, Paris ; Biotope, Mèze ; LPO, Rochefort, 1120 p. (Inventaires & biodiversité ; 21).
- FLITTI, A., KABOUCHE, B., KAYSER, Y. & OLIOSO, G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. LPO PACA, Delachaux et Niestlé, Paris, 544 p.
- HAMEAU, O. & ROY, C. (2020). *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18 p.
- HENNIQUE, S., DECEUNINCK, B., MOURGAUD, G. & CHANSON, C., (2013). *Deuxième plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts (Crex crex) 2013-2018*. LPO, LPO Anjou, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, DREAL des Pays de la Loire, 140 p.
- HERCÉ, T. et al. (2024). *Plan National d'Action en faveur du Rôle des genêts Crex crex – 2024-2033*. Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. 114 p.
- ISSA, N. & MULLER, Y. (2015). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO, Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.
- HENNIQUE, S. & BESLOT, E. (2013). *Agir ensemble en faveur du Rôle des genêts Crex crex, 2e Plan national d'actions 2013-2018*. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Rôle des genêts : Note technique préparation saison 2021.
- HUNAUULT, S. & VALLADE, A. (2012). *Protection des sites de reproduction et réalisation d'actions novatrices et démonstratives favorables au Rôle des genêts*. Life+ Rôle des genêts.
- LPO PACA (2021). *Déclinaison du Plan National d'Action Rôle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Année 2021*. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 25 p.
- LPO PACA (2022a). *Déclinaison du Plan National d'Action Rôle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Année 2021*. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 25 p.

LPO PACA (2022b). *Compte rendu de l'atelier technique : mise en œuvre des MAEC pour la conservation du Rôle des genêts*. DREAL PACA. 5 p.

LPO PACA (2024). *Déclinaison régionale du Plan National d'Action Rôle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Bilan 2023*. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 31 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France.

VOISIN, J.F. (1994). *Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs en France*. Société Ornithologique de France, Paris, France, 125 p.

YEATMAN-BERTHELOT, D. & JARRY, G. (1994). *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France (1985-1989)*. SOF, Paris, 776 p.

La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

Créée en 1912, la LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France. Elle est le représentant français de BirdLife International, alliance mondiale présente dans 120 pays. L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité et a défini douze engagements pour mener à bien ses missions

1. Structurer, contribuer, partager et valoriser la connaissance naturaliste.
2. Agir pour les espèces et les espaces menacés.
3. Sauvegarder la faune sauvage.
4. Renforcer la protection du patrimoine naturel.
5. Renforcer les engagements pour un aménagement soutenable des territoires.
6. Préserver et restaurer des corridors écologiques
7. Déployer et animer le réseau des Refuges LPO© pour promouvoir la biodiversité.
8. Informer, sensibiliser, éduquer, former à la biodiversité.
9. Concilier les activités humaines avec la vie sauvage.
10. Participer à la bonne gouvernance démocratique et développer l'éco-citoyenneté
11. Dynamiser la vie de l'association.
12. Consolider le réseau LPO en région et améliorer le pilotage et la mise en œuvre du projet associatif.



Agir pour
la biodiversité

LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

9 rue de Provence

83400 HYERES

04 94 12 79 52

paca@lpo.fr

paca.lpo.fr

SIRET : 350 323 101 00203

Code APE 9499Z



Mobilisation
écocitoyenne
sur le territoire

La **LPO PACA**, une association au service de la **biodiversité**



Éducation
à l'environnement



Formation
en environnement

Expertise
en environnement



Protection
et gestion
de la nature



LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

9 rue de Provence 83400 HYÈRES

Tél.: 04 94 12 79 52 - paca@lpo.fr - paca.lpo.fr



**Agir pour
la biodiversité**

PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR